



Numéro 165 – Déc. 2012



CTL du 11 décembre 2012

Dialogue social ou dialogue de sourds ?

Regroupement des services FI de Nantes



Ce CTL était convoqué suite au vote négatif unanime des organisations syndicales (OS) lors du CTL du 20 novembre dernier et ce, dans le respect de la nouvelle loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social. Le but annoncé est que les parties prenantes au dialogue soient bien celles qui ont *expertise* et *autorité* sur les questions examinées. Autorité ? Nous avons comme un doute depuis la mise en place de ces nouveaux Comités techniques ... il s'est confirmé malheureusement ce 11 décembre....

Cette fois, le point important objet de notre retour, concernait la fusion des 4 actuels services de fiscalité immobilière en 2 nouveaux services. Nous avons eu du mal à discerner dans les arguments soumis à notre sagacité le 20 novembre, celui qui faisait qu'il y avait absolue nécessité à se livrer à cette restructuration.

La direction prétendait que cela ne changeait rien pour les agents concernés : après en avoir discuté avec ces derniers, l'intersyndicale leur a proposé que 10 d'entre eux siègent au CTL en qualité d'experts.

Ces collègues avaient préparé une intervention :

Concernant la sphère patrimoniale notamment, nous sommes bien conscients qu'au niveau national, des réflexions sur les réformes des structures sont actuellement en cours.

Dès lors, pourquoi cette précipitation à nous imposer dès le 1er janvier prochain au plan local, cette nouvelle organisation visant à regrouper sur Nantes, les 4 services FIE en 2 ?

L'ensemble du personnel ne comprend pas l'intérêt de cette restructuration d'initiative locale et les arguments avancés par la Direction ne lui semblent pas pertinents :

- depuis le 1er septembre 2012, le pilotage est effectivement assuré par un cadre unique : en quoi ce pilotage serait-il plus cohérent à Nantes pour 2 FIE au lieu de 4 ?

- De plus, pourquoi la couverture du tissu serait-elle favorisée alors qu'une répartition géographique restera de toute façon nécessaire à l'intérieur de chaque FIE ?

- Vous estimez que cette nouvelle sectorisation répondra d'un point de vue professionnel à la nécessité de mieux connaître le tissu fiscal en matière d'évaluation des biens ; pour nous, cela n'apportera absolument rien, ni en plus, ni en moins. On ne sera pas plus en mesure de faire des évaluations pertinentes sur des secteurs élargis .

- Sur le point de l'équilibre en matière d'effectifs, les services se sont déjà adaptés en se réorganisant suite à la diminution des moyens humains.

- Votre choix repose en outre, sur un critère topographique : grâce à ce regroupement, une même rue relèverait de la compétence d'une seule FI. Nous tenons à vous signaler qu'après vérification, au moins une quarantaine de rues sur Nantes demeureront partagées entre Nord et Sud (dont Cassini, Copernic, Guisth'au, Calvaire, Lafayette, Anglais, Mondésir, Félibien)

Nous craignons réellement que cette nouvelle organisation engendre des difficultés supplémentaires dans un contexte déjà tendu du fait de la suppression récente à Nantes d'un agent B et de deux agents C et des nombreuses réformes législatives en cours d'intégration.

Nous vivons, actuellement un malaise permanent notamment dû au manque de temps, pour accomplir l'ensemble de nos missions de gestion et de contrôle.

Ce projet de "fusion-absorption" aurait mérité au minimum une présentation aux intéressés avant la réunion du 1er CTL, d'autant qu'il emporte des conséquences pour les agents absorbés, ces derniers devant, nous venons de l'apprendre, **demandeur une mutation au niveau local.**

Par ailleurs, un certain nombre de problèmes purement techniques et matériels non soulevés par la Direction, ne manqueront pas de se poser (téléphone, abonnements NBDP, statistiques, complications dans la répartition des travaux, gestion des BALF, lisibilité pour les divers interlocuteurs - SIP, SIE Standard Accueil...).

Nous attendons des réponses concrètes de votre part et réaffirmons que nous n'adhérons pas à ce projet.

Malgré l'ensemble des arguments pertinents et concrets longuement développés par les agents des FI, l'administration a maintenu son projet. Aucun de ses arguments ne nous a convaincus (voir le compte-rendu du CTL du 20/11): s'agit-il de trouver une réserve d'emplois à supprimer plus facile dans des structures plus étoffées? S'agit-il de "plomber" la mission de contrôle pour ouvrir la route à de futurs Pôles patrimoniaux ? L'avenir nous le dira ... même si les décideurs d'aujourd'hui ne seront eux pas forcément présents en Loire-Atlantique pour en faire le constat ... Compte tenu de tous ces éléments:

REFUS de VOTER par tous les SYNDICATS

NB : cette restructuration oblige les agents en FI "absorbée" à déposer une demande de mutation. Pour ceux qui avaient l'intention de déposer une tout autre demande ils perdent la priorité liée au transfert... ou ils prennent le risque de ne pas obtenir cet autre souhait....

Points divers

Prise en charge par le Centre de Gestion du stocks des pensions de Mayotte : Le CGR de Nantes va prochainement prendre en charge 1100 titres en provenance de Mayotte suite à la liquidation d'une caisse de retraite (Rennes prendra à terme en charge les titres "classiques" liés à la transformation de Mayotte en département).

Intervention de FO : Le CGR de Nantes va être chargé à compter du 1^{er} avril 2013 du stocks des pensions actuelles de Mayotte, Rennes devant être chargé de pensions à venir.

Pourquoi cette répartition entre Nantes (existant) et Rennes (tout venant)? D'autant que cela va impliquer un complément de formation professionnelle des agents notamment au regard des différences générées par la polygamie à Mayotte qui conduit à la mise en place de plusieurs pensions de réversion.

Quelles seront les formations reçues par les agents de Nantes ? Et quand ? Quels seront les agents qui vont devoir gérer ce travail supplémentaire ? Vont-ils être déchargés d'une partie de leur travail actuel ?

FO espère que cette nouvelle charge de travail ne sera pas confiée à effectif constant, sachant déjà que ces collègues ont beaucoup souffert depuis la migration des retraites de Rouen.

Puisque nous abordons le CGR, d'autres questions se posent : les collègues ont entendu parler d'un projet de modification dans la gestion de leur travail qui passerait d'un système par unité de gestion et non plus par portefeuilles.

Le travail des cadres C et B serait-il de ce fait différencié ?

Enfin où en est le traitement des indus qui a pris du retard depuis CHORUS ? Cette question vaut également pour le service Liaison-Rémunérations : où en est-on de la régularisation des indus de paye ?

Réponse de l'administration : le choix de Nantes est dû à la proximité du Services des Retraites de l'Etat (SRE). Cela se fera à effectif constant car le nombre de dossiers par agent dans le 44 (10 016) est inférieure à la moyenne nationale (10 418). La charge reposera sur les agents qui ont un portefeuille moindre (audit en cours). Les formations seront assurées au 1^{er} trimestre 2013, en tenant compte des congés scolaires.

Les vacataires qui feront le travail en amont au SRE viendront aider le CGR pour la prise en charge.

Il y a bien une réflexion sur le fonctionnement des CGR à l'initiative du SRE (la Direction locale aurait défendu le schéma de travail du CGR44, à savoir le travail par portefeuille).

Pour les indus de pension, ils sont suspendus depuis un an et ce du fait de Chorus... Il en est de même pour Liaison-Rémunérations et pour les trop-perçus de paye à la différence près qu'une tentative pour les indus de novembre a vu échouer le processus ... sauf pour ceux du Rectorat...

Bref toutes ces régularisations ne sont pas pour demain! A **FO**, nous avons demandé à ce que ces indus ne sortent pas d'un seul coup pour ne pas noyer les collègues concernés (y compris ceux des Produits Divers).



Décidément CHORUS continue de coûter cher à l'Etat car pendant ce temps, l'argent ne rentre pas !

Restructurations en Loire-Atlantique

Interrogé par **FO**, le Directeur a affirmé qu'il n'a actuellement aucun plan d'évolution du réseau. Il nous a indiqué ne pas avoir fait de demande pour le faire évoluer en Loire-Atlantique sauf pour Rezé.

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences VERSAILLES : le lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)